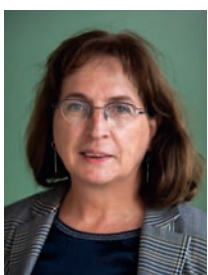




▲ Les entreprises qui adoptent une approche claire et transparente en matière de prévention et de protection au travail veillent davantage à la santé mentale de leur personnel.

Veiller à la santé mentale des intérimaires

Une analyse des risques approfondie et une communication de qualité contribuent fortement à la santé physique et mentale des intérimaires. Plus d'explications par Marijke Bruyninckx, Directrice Prévention et Intérim. **Texte :** Joris Hendrickx



Marijke Bruyninckx
Directrice
Prévention et
Intérim

Analyse des risques : il ne s'agit pas simplement d'« analyser les risques »

Marijke Bruyninckx : « Une analyse des risques est une exploration des forces et des faiblesses au sein de votre entreprise. Elle vous apprend de nouvelles choses sur les atouts et le potentiel, souvent encore inconnu, de vos collaborateurs. En tant qu'employeur, vous devez d'abord reconnaître ce potentiel, puis l'entretenir et l'intégrer à votre politique d'entreprise. Un parc de machines bien développé, qui satisfait aux normes de sécurité les

plus strictes, peut aussi représenter un atout. Mais dans ce cas, vous devez vous assurer que vos collaborateurs ont suivi les formations nécessaires pour l'utiliser de manière sûre. »

Une communication claire et transparente fait la différence

« Une bonne analyse des risques exige communication, réaction, compréhension et dynamisme. Il est parfaitement possible qu'après une analyse des risques sur le lieu de travail, vous deviez mettre en place de nombreuses adaptations. Ces adaptations nécessitent alors une nouvelle analyse, afin de prévenir les risques d'accident du travail possibles dans le nouveau contexte. Ensuite, tous les collaborateurs, qu'ils soient permanents, flexibles ou nouveaux, doivent être informés et accompagnés », explique Marijke Bruyninckx.

« Il va de soi que les entreprises qui adoptent une approche claire et transparente en matière de prévention et de protection au travail veillent davan-

tage à la santé mentale de leur personnel que les entreprises où la communication fait défaut. Il arrive que les travailleurs ne se sentent pas en sécurité ou aient l'impression d'être peu respectés et une bonne communication permet d'éviter cela. Vous évitez également ainsi que les informations relatives à une situation en particulier soient déformées, avec toutes les conséquences que cela implique. »

Un accueil de qualité accroît l'implication

Marijke Bruyninckx : « Les intérimaires sont informés par leur agence de la mission à exécuter et des mesures de prévention à respecter, qui sont reprises sur la fiche de poste de travail ou sur d'autres documents. Ils doivent ensuite être accueillis dans l'entreprise. Contrairement aux collaborateurs permanents, les intérimaires n'ont pas le temps de se plonger progressivement dans la politique de l'employeur en matière de sécurité.

« Lors de l'accueil, la politique de sécurité de l'entreprise doit donc immédiatement être claire pour l'intérimaire : quelles sont les règles en vigueur, quelle est l'importance de chaque règle et en quoi constituent-elles une protection pour la sécurité de l'intérimaire et celle de ses collègues proches ? Cet accueil accroît considérablement l'implication de l'intérimaire et lui permet de découvrir sa valeur au sein de votre entreprise. »

Une analyse des risques vous apprend de nouvelles choses sur les atouts et le potentiel, souvent encore inconnu, de vos collaborateurs.

Développer la résilience mentale

« Outre les risques sur le lieu de travail, les risques mentaux augmentent dans la société en général. Nos intérimaires n'y échappent pas. Les entreprises s'attèlent dès lors de plus en plus au bien-être des travailleurs. Il est important que les intérimaires, peu importe la durée de leur présence dans l'entreprise, puissent aussi en profiter », estime Marijke Bruyninckx.

« Lors de sa mission dans votre entreprise, un intérimaire doit pouvoir faire appel à vos services de soutien en matière de charge psychosociale. Cela signifie en premier lieu qu'il doit savoir qui sont la personne de confiance et le conseiller en prévention aspects psychosociaux, mais aussi comment les contacter. »

Marijke Bruyninckx : « En période d'insécurité, comme aujourd'hui avec la pandémie actuelle, la résilience mentale des travailleurs, et donc aussi des intérimaires, est sérieusement mise à l'épreuve. En tant qu'employeur, vous devez donc pouvoir garantir à vos travailleurs que vous êtes capable de faire face à ce virus et de les protéger contre celui-ci. Vous améliorez ainsi leur résilience mentale. » ■

EN COLLABORATION AVEC



p-i.be/fr